

DECISION DU MAIRE n° 40/2023

OBJET : Avenant n° 2 au marché « Réhabilitation de la Remise Serres - Lot n° 5 - Escalier » (22-I-03-T).

Le Maire de la Commune de Grenade sur Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n° 49/2020 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'acte d'engagement du marché « Réhabilitation de la Remise Serres » - Lot n° 5 - Escalier » - n°22-I-03-T, attribué à l'entreprise GEMIN domiciliée à CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, en date du 30 mars 2023,

Considérant que :

Lors de la préparation des travaux concernant l'escalier, il a été préféré, par la Collectivité, d'avoir un escalier plus épuré ; pour ce faire, il a été convenu la suppression de 18 contremarches avec leurs plinthes. Ce point constitue une moins-value de 1 935,00 € HT.

Également, au moment de la réalisation des plans EXE, il est apparu qu'un faux limon serait nécessaire côté mur, à la place des crémaillères.

Ce point constitue une plus-value de 640,00 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure un avenant n° 2 au marché « Réhabilitation de la Remise Serres - Lot n° 5 - Escalier » (22-I-03-T) afin d'acter cette moins-value, comme indiqué dans l'avenant n° 2 annexé à la présente décision :

Libellé	Quantité	PU HT	Total HT
Suppression 18 contremarches	-1	-1 120,00 €	-1 120,00 €
Vernis sur contremarches	-1	-215,00 €	-215,00 €
Suppression plinthes	-1	-600,00 €	-600,00 €
Faux limon côté mur	1	640,00 €	640,00 €
TOTAL			-1 295,00 €

ARTICLE 2 :

De préciser le nouveau montant du marché comme suit :

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : -1 295,00 €
- Montant TTC : -1 554,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant n° 2 : - 9,46 %.

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 12 390,15 €
- Montant TTC : 14 868,18 €.

ARTICLE 3 :

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Grenade, le 13/11/2023

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNE DE GRENADE

M. DELMAS Jean-Paul, Maire

40 Avenue Lazare CARNOT

31330 GRENADE

Courriel : contact@mairie-grenade.fr

Tél. : 05.61.37.66.00

SIRET : 213 102 320 00016

B - Identification du titulaire du marché public

LOT ESCALIER

Établissement GEMIN

3 Rue Paillas

31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

Courriel : etablissement.gemin@wanadoo.fr

Tél. : 05.36.17.00.79

SIRET : 807 655 295 00028

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

RÉHABILITATION DE LA REMISE SERRES

■ Date de la notification du marché public : **30 Mars 2023**

■ Durée d'exécution du marché public : **161 jours ouvrés**

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **13 685,15 €**
- Montant TTC : **16 422,18 €**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Lors de la préparation des travaux concernant l'escalier, il a été préféré, par la collectivité, d'avoir un escalier plus épuré ; pour ce faire, il a été convenu la suppression de 18 contremarches avec leurs plinthes.
Ce point constitue une moins-value de 1 935,00 € HT.

Également, au moment de la réalisation des plans EXE, il est apparu qu'un faux limon serait nécessaire côté mur, à la place des crémaillères.
Ce point constitue une plus-value de 640,00 € HT.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Libellé	Quantité	PU HT	Total HT
Suppression 18 contremarches	-1	-1 120,00	-1 120,00
Vernis sur contremarches	-1	-215,00	-215,00
Suppression plinthes	-1	-600,00	-600,00
Faux limon côté mur	1	640,00	640,00
TOTAL			-1 295,00

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **-1 295,00 €**
- Montant TTC : **-1 554,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **- 9,46 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **12 390,15 €**
- Montant TTC : **14 868,18 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)